

FICHE DE POSTE À PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2023-045-COORDO REP
	INTITULÉ DU POSTE	Coordonnateur REP (Poste à 2x50%) Postes vacants: - Circonscription Gardanne: Réseau Gabriel PERI (Gardanne)- 50% - Circonscription Aix Vallée de l'Arc: Réseau Jas de Bouffan (Aix en Provence)-50%
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	 Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). Accompagner les équipes d'école et de collège. Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. Aider à l'organisation et à l'animation pédagogique des réseaux. Participer au pilotage des dispositifs spécifiques Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPÉTENCES	 Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. Capacité à travailler en équipe. Capacité à la conduite de réunion et à l'animation Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	Fabienne.dupin@ac-aix-marseille.fr Laurence.sellier@ac-aix-marseille.fr